

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



# Mon Ordre et moi

La newsletter de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

N ° 22 - 06 Mars 2014

## Mon Ordre engagement

Pour visionner l'interview de **Michel RUSTICONI**, Conseiller National, cliquez sur l'image ci-dessous.



## Mon Ordre actu

### L'accessibilité

Nous sommes tous concernés par le handicap. Parce qu'il nous touche personnellement ou qu'il touche notre entourage, parce qu'il nous touche aujourd'hui ou pourrait nous toucher demain.

En tant que kinésithérapeutes, nous y sommes tout particulièrement sensibles. Nous soignons quotidiennement des patients atteints de handicaps légers ou sévères, provisoires ou permanents, dûs à un accident, une pathologie ou, de plus en plus, au vieillissement. Nous accompagnons nos patients vers l'autonomie afin de faciliter leur retour à la mobilité et à l'emploi, et plus largement leur redonner confiance. Nous savons combien l'enjeu de l'accessibilité est important, et il va *crescendo* avec l'allongement de la durée de la vie.

Le 1er janvier prochain, les cabinets des kinésithérapeutes seront soumis au respect des règles d'accessibilité s'appliquant aux espaces publics, prévues par la loi du 11 février 2005. Les modalités de stationnement et d'acheminement vers les espaces de soins ainsi que les normes dimensionnelles à l'intérieur des cabinets devront désormais être adaptées.

L'Ordre, qui est garant de la qualité des soins et de la sécurité de tous les patients, ne peut qu'adhérer pleinement aux objectifs du législateur, qui visent à assurer l'égalité dans l'accès aux soins mais aussi à améliorer les conditions de travail des kinésithérapeutes qui sont eux-mêmes en situation de handicap. Notre profession, engagée au quotidien pour l'intégration et la réinsertion de ses patients, a ainsi été exemplaire en la matière puisque nombreux sont aujourd'hui les professionnels kinésithérapeutes qui concilient leur handicap avec notre métier.

Nous avons toutefois conscience de la complexité des règles d'accessibilité et des difficultés que rencontrent certains d'entre vous dans leur mise en œuvre concrète. Suis-je concerné ? Quels espaces de mon cabinet doivent prioritairement être aménagés ? Quels sont les interlocuteurs administratifs compétents ? Existe-t-il un délai de tolérance ? En quoi consiste « l'Agenda d'Accessibilité Programmée » récemment adopté par le gouvernement ? Ce sont autant de questions que vous vous posez légitimement. L'Ordre est pleinement mobilisé pour y répondre et pour vous guider sur le terrain dans cette période de transition.

Pascale MATHIEU,  
Secrétaire générale du Conseil national de l'Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

[Pour en savoir plus rendez vous sur notre site internet.](#)

## Mon Ordre témoignage

Pour visionner l'interview de **Franck LAGNIAUX**, Président du Conseil départemental de l'ordre de la Seine Saint Denis, cliquez sur l'image ci-dessous.



Contact : [monordre@ordremk.fr](mailto:monordre@ordremk.fr)  
Rédaction : Franck GOUGEON

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Copyright © [CNOMK] - [Mentions légales](#)

Webmaster : Claude ANSQUER